

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation

ARRÊTÉ du 14 SEP. 2018

portant nomination d'un Commissaire du Gouvernement auprès de Terres Inovia (ex-CETIOM)

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Vu la loi n°48-1228 du 22 juillet 1948 modifiée fixant le statut juridique des centres techniques industriels ;

Vu le code de la recherche, notamment l'article L521-5 relatif au rôle du commissaire du Gouvernement au sein du conseil d'administration d'un centre technique industriel ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R.822-1 relatif aux actions de développement agricole et rural ;

Vu l'arrêté du 12 février 2018 relatif à la qualification d'instituts techniques agricoles ou agro-industriels ;

Vu les statuts régissant Terres Inovia, centre technique industriel institué sous le nom de CETIOM en application de la loi sus-visée, et notamment l'article 11 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.-

Madame Juliette PRADE, cheffe du bureau « Grandes cultures, semences végétales et produits transformés » à la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, est nommée commissaire du Gouvernement et représentante de l'État pour le développement agricole et rural auprès de Terres Inovia (ex-CETIOM), en remplacement de Monsieur Marc SEVERAC.

Article 2.-

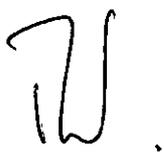
Le directeur général de l'enseignement et de la recherche et la directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 14 SEP. 2010

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Pour le ministre et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement
et de la recherche



Philippe VINÇON

La directrice générale de la performance
économique et environnementale des entreprises



Valérie METRICH-HECQUET